

Lieu de vacances :

Est-il possible de vous joindre lors de votre absence ? oui non

Numéro de téléphone additionnel :

Autres renseignements sur le bien à surveiller :

.....
.....
.....
.....
.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la protection des biens. Les destinataires des données sont : la Police municipale de Chartres et la Police nationale.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Police municipale de Chartres et à la Police nationale.

Date :

Signature :



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez serein ! La police veille sur votre domicile durant vos vacances

Des patrouilles aléatoires seront effectuées aux abords de votre domicile.



Si la sécurité des personnes et des biens est l'une des missions prioritaires de la Police, vos précautions conjuguées à notre action permettront de lutter encore plus efficacement contre la délinquance.

Pour limiter les risques et assurer la sécurité de votre logement durant votre absence, voici un certain nombre de mesures de précaution :

- Verrouillez vos portes, fenêtres, portail et volets ;
- Faites suivre votre courrier ou demandez à une personne de confiance de le relever ;
- Faites le transfert de votre ligne téléphonique vers votre lieu de vacances ou, à défaut, chez un parent ou un ami ;
- Ne laissez pas de message « spécial vacances » sur votre répondeur ;
- Évitez d'évoquer votre absence sur les réseaux sociaux ;
- Prévenez un voisin ou le gardien de votre résidence de votre absence ;
- Demandez à une personne de votre entourage d'ouvrir régulièrement les volets afin que des cambrioleurs éventuels ne puissent pas repérer votre absence prolongée et/ou installez un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio, etc. ;
- Photographiez et placez en lieu sûr vos bijoux et objets de valeur.

Vous pouvez contacter la Police municipale de Chartres :

2, rue Chanzy
28000 Chartres
Tél. : 02 37 23 42 84

Les interventions de la Police municipale sont gérées en fonction de la nature des faits et du degré d'urgence. Tous les signalements sont pris en compte mais ne donnent pas nécessairement lieu à une intervention immédiate.

EN CAS D'URGENCE : AYEZ LE REFLEXE 17 (POLICE SECOURS)

Pour bénéficier de l'*opération tranquillité vacances*, n'oubliez pas que chaque absence doit faire l'objet d'une fiche qui doit être remise à la Police municipale ou nationale de votre domicile **au moins 5 jours avant votre départ**.

Opération Tranquillité Vacances

Renseignements à remplir obligatoirement

Période d'absence

Date de départ : Date de retour :

Demandeur :

NOM (en capitales) : Prénom :
Téléphone :

Adresse de la propriété à surveiller :

Numéro : Voie :
Quartier :

Type et caractéristiques de la propriété :

S'agit-il d'un appartement ? oui non Si oui, précisez :
Etage : Numéro de porte : Digicode :
S'agit-il d'une maison individuelle ? oui non
S'agit-il d'une maison mitoyenne ? oui non
Existe-t-il une possibilité de pénétrer dans votre jardin ? oui non
Existe-t-il un dispositif d'alarme ou tout autre matériel de protection (détecteur de mouvement, caméra, etc.) ? oui non

Personne de confiance à aviser en cas d'anomalie :

NOM (en capitales) : Prénom :
Numéro : Voie :
Code postal : Ville :
Téléphone : Possède-t-elle des clés ? oui non

